

Le réveil de



N° 484

mars 2021

La campagne au fil de l'eau

À bicyclette... !

La bicyclette est un moyen de transport écologique, peu coûteux et excellent pour la santé

UN PETIT PEU D'HISTOIRE :

- L'origine du vélo :

« la draisienne » : Le 12 juillet 1817, un allemand de 32 ans, le baron Drais assis à califourchon sur une poutre en bois reliant deux roues parcourt avec sa machine 14,4 km en une heure par action de ses pieds sur le sol. Cette machine appelée communément en France « draisienne » a été brevetée en 1818 sous le nom de « vélocipède » puisque son but est de « faire marcher une personne avec une grande vitesse » (véloce = rapide, pède = pied). La première « vraie bicyclette » (une draisienne améliorée) a été inventée vers 1839 par un forgeron écossais, Kirkpatrick Mac Millan.

- Les premières bicyclettes « actuelles » :

Ce n'est qu'à partir de 1885 que la bicyclette sera construite industriellement avec notamment l'anglais J.K. Starley. La forme des cadres fut très diverse avant de voir apparaître à partir de 1889 le cadre « diamant » qui est toujours sur nos routes aujourd'hui. Même si actuelle-



ment le vélo n'évolue plus dans son principe de fonctionnement, il continue d'évoluer de part les matériaux utilisés pour le rendre toujours plus esthétique, solide, léger et rapide.

Pour des balades plus douces, un nouveau modèle depuis 5 ans fait fureur : le Vélo à Assistance Électrique (VAE). Il est en plein essor, il représente aujourd'hui plus de 15% des ventes.

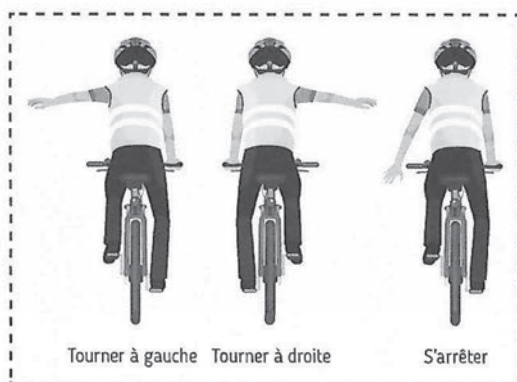
LE PLAN « VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES » POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO :

Lancé en Septembre 2018 par le Gouvernement, l'élaboration de ce plan fait suite à un constat : la part des déplacements à vélo en France est particulièrement faible (3%). L'objectif est de porter la part des déplacements quotidiens réalisés à vélo à 9 % en 2024, soit 3 fois plus qu'en 2018.

Ce plan s'organise autour de 4 axes :

1) améliorer la sécurité avec d'une part la création d'un fonds national « mobilités actives » pour soutenir la création d'axes cyclables dans les collectivités,

 UTILISEZ VOS BRAS POUR INDiquer où vous allez.



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70

Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi soir
de 16h à 18h.

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

2) mieux lutter contre le vol en développant l'aménagement de stationnements vélos sécurisés et en rendant obligatoire le marquage des vélos (depuis le 1er janvier 2021, tous les nouveaux vélos vendus en magasin sont immatriculés et enregistrés dans un fichier)

3) créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport à part entière (instauration d'un « forfait mobilité durable » et introduction du vélo dans le barème kilométrique).

4) diffuser la culture du vélo dans la société avec le programme « Savoir rouler à vélo » qui a pour objectif de généraliser l'apprentissage du vélo afin que les enfants acquièrent une réelle autonomie en circulant à vélo sur la voie publique avant leur entrée au collège. Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

En septembre dernier, à l'occasion des 2 ans de ce plan, le premier ministre, Jean Castex, a annoncé des aides pour l'achat de vélos électriques ainsi que 200 millions € d'investissements pour les infrastructures cyclables.

UN DISPOSITIF « COUP DE POUCE VÉLO » POUR SE REMETTRE EN SELLE :

Si vous possédez un vélo que vous n'utilisez plus car il est endommagé, c'est le moment de le remettre en état pour, si vous le souhaitez, aller travailler, faire vos courses ou bien tout simplement faire de l'exercice et reprendre

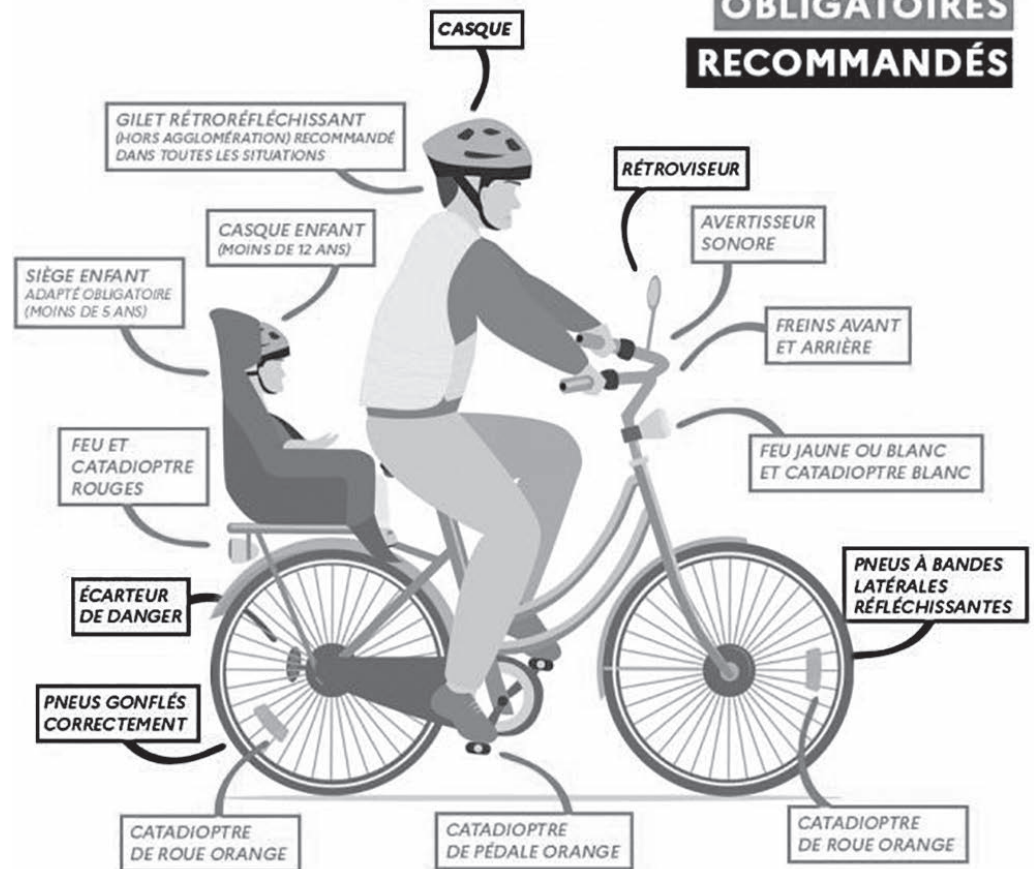
confiance en vous à bicyclette. Vous pouvez ainsi profiter du dispositif « Coup de pouce vélo » prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

Le site internet dédié, www.coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour la réparation de votre vélo ainsi que des conseils pour votre remise en selle.

COMMENT CIRCULER EN SÉCURITÉ ?

Avec les beaux jours qui arrivent, certains d'entre vous voudront faire des randonnées familiales dans notre si belle région. Pour pouvoir en profiter pleinement, quelques règles sont à respecter tant pour votre sécurité que celles des autres.

ÉQUIPEMENTS À VÉLO OBLIGATOIRES RECOMMANDÉS



Le code de la route s'applique à tous les usagers :

- Le cycliste circule à droite, en file indienne, les enfants placés devant pour être visibles des adultes,
- Les usagers motorisés peuvent dépasser les piétons et les cyclistes en chevauchant la ligne continue (c'est-à-dire 2 roues sur 4 mais pas le franchissement avec les 4 roues),
- Les cyclistes annoncent leurs changements de direction avec le bras,
- Le port d'un casque attaché est obligatoire pour un enfant de moins de 12 ans qu'il soit conducteur ou passager,
- Le gilet rétro réfléchissant (jaune ou orange) homologué avec un marquage CE est obligatoire pour tout cycliste et son passager cir-

culant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 €.

Tout vélo circulant sur la voie publique doit disposer obligatoirement :

- D'un éclairage avant et arrière en état de fonctionner,
- De catadioptres réfléchissants rouges à l'arrière, blancs à l'avant, oranges sur les côtés et sur les pédales,
- De freins avant et arrière en état de fonctionner,
- D'un avertisseur sonore (timbre ou grelot), audible à 50 mètres au moins. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit,
- De pneus bien gonflés.

Bonne route à tous !

LE SAVIEZ-VOUS ?

PARTICIPEZ A L'ÉLABORATION DU PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE !

Dinan Agglomération élabore un Plan Vélo Communautaire afin de faciliter la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente notre territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation ...).

Les objectifs de ce questionnaire :

- Connaître la pratique actuelle du vélo sur le territoire (utilitaire + loisir)
- Connaître les freins à la pratique (notamment pour les non cyclistes)
- Connaître les évolutions sur la pratique cyclable suite à la covid-19

Dinan Agglomération propose aux habitants du territoire de répondre à un court questionnaire (moins de 10 minutes) afin de connaître leur utilisation actuelle du vélo ainsi que les freins identifiés dans le développement de leur pratique. Ces réponses contribueront à alimenter l'élaboration du Plan Vélo Communautaire en l'adaptant aux besoins des usagers.

Le questionnaire est mis en ligne du 22 février au 14 mars 2021

Pour répondre au questionnaire, rendez-vous sur :

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Participez-a-l-elaboration-du-Plan-Velo-Communautaire>

CONTACT : Service Transports-Mobilités au 02.96.87.70.32 ou transport@dinan-agglomeration.fr



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

**DU 19
FÉVRIER
2021**

Étaient présents :

BOUAN René,
AILLET Louis,
AUBIN William,
DAUNAY Loïc,
LEBORNE Régine,
MENIER Mireille,
NEUTE Françoise,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SUIRE Thierry

Absents excusés :

BOUAN Chantal (procuration à ROBISSOUT Josiane),
PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie),
SORGNIARD Catherine (procuration à DAUNAY Loïc)

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération

Le point le plus important du conseil communautaire du 6 février 2021 a été la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

En raison du manque de débouchés, la forte réduction des recettes provenant de :

- > la vente des verres (- 46 %),
- > du plastique (- 43 %),
- > du papier (- 33 %)

> et des cartons (- 90 %) ainsi que la forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

- > 3 € / tonne en 2020 ;
- > 8 € / tonne en 2021
- > 15 € / tonne en 2025

conduisent Dinan Agglomération à envisager deux actions :

- Réduire la production de déchets sur le territoire

- Revoir la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

• Église du Vieux Bourg : réfection de la toiture

L'état de la toiture de l'église du Vieux Bourg nécessite une réfection totale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention (DETR) auprès des services de l'État représentant 30 % maximum du montant hors taxes des travaux.

Après analyse des devis reçus de 3 entreprises, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SEGUIN pour un montant de 22 434,32 € HT sous réserve de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER
DES PERMANENCES
DU MEDiateur
DE JUSTICE

**Permanence sur
rendez-vous
de 9h à 11h30 :**

- Mardi 2 mars 2021 à la mairie de Pleudihen.
- Mardi 9 mars 2021 à la mairie de Plancoët.
- Mardi 16 mars 2021 à la mairie de Plouër.
- Mardi 23 mars 2021 à la mairie de Ploubalay.
- Mardi 6 avril 2021 à la mairie de Pleudihen.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS !**
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

**Les jeunes gens et jeunes
filles né(e)s en Mars 2005**
sont invités à se présenter
à la mairie à partir de leur
date anniversaire (apporter le livret de famille).

Démarche en ligne :

Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Démarche sur place :

En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Les brèves du Conseil Municipal du 19 février 2021 (suite)

• Hameau de la tourelle : des travaux connexes

En marge du projet de lotissement privé « le Hameau de la Tourelle », la commune doit réaliser des aménagements de voirie près de la rue des Prévayes et en bordure de la rue de la Tourelle.

Le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise SRTP, qui intervient sur le lotissement, pour un montant de 11 508,00 € HT soit 13 809,60 € TTC.

• Aménagement du carrefour de la Mettrie et de la rue des Costières

Pour rappel, en date du 18 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du carrefour de la Mettrie et de la rue des Costières avec notamment la construction de deux rétrécissements de chaussée et l'aménagement d'une piste cyclable.

Dans le cadre du plan de relance du Département des Côtes d'Armor, notre projet de « sécurisation pour les cyclistes et les piétons » a été retenu et une subvention de 32 000 € nous a été accordée. Suite au lancement d'une consultation, le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise EVEN pour un montant de 40 975,30 € HT

• Lavoir de Chantepie et sentier entre les Roseraies et le Vieux Bourg

Afin de dégager un lavoir se situant au lieu-dit Chantepie et décaper le sentier qui mène des Roseraies au Vieux

Bourg, le conseil municipal valide les devis de l'entreprise Lansard TP pour les montants respectifs de 942 € TTC et 1296 € TTC.

• Un nom pour le futur lotissement communal

Un des projets est de réaliser un lotissement communal sur la parcelle appartenant à la commune et se situant à l'entrée Nord du bourg. Afin d'engager ce dossier, le Conseil Municipal décide de le nommer « Le Courtil St Pierre »

• Illuminations de Noël

Lors de sa séance de travail du 15 février 2021, la commission « vie associative » a dressé un bilan des illuminations de fin d'année. Elle propose de les reconduire et de faire une étude quant aux coûts de la réparation ou du remplacement des éléments endommagés sachant que la commune bénéficie du prêt gratuit d'un lot de guirlandes lumineuses.

• Vie scolaire

Le deuxième conseil d'école du RPI s'est tenu en visiocon-

férence le 16 février.

Un point a été fait sur les effectifs : chaque site accueille actuellement 48 enfants (soit un total de 96 enfants).

Les prévisions actuelles pour la prochaine rentrée sont de 44 enfants à Saint Lormel et 40 enfants à Créhen (soit un total de 84 enfants).

Le conseil d'école déplore le manque de moyens de l'État pour que l'inclusion scolaire se passe correctement.

Malgré le contexte sanitaire, divers projets sont réalisés (projet scientifique « Piou Piou, piscine, musique, je parraine ma rivière et je parraine mon jardin...).

Le projet cirque, les portes ouvertes et la kermesse restent compromis à l'heure actuelle. L'amicale des parents d'élèves reconduira une opération « benne à ferraille » en mai à Créhen.

Pour le mieux vivre ensemble, en complément des équipements acoustiques existants, un feu tricolore de contrôle du niveau sonore a été mis en place dans la cantine.

• Epicerie Lormel Petit Marché :

Suite à la libération du local par Frédéric NOTTIN, l'état des lieux de sortie a été effectué vendredi 19 février. (voir article en page 8)





• Camping « Les Chênes »

- La plantation des haies et l'élagage des arbres ont été effectués.
- Trois mobile-homes ont changé de propriétaires.

• Plan Vélo Communautaire :

Les trois référents de notre commune sont :

- > Loïc DAUNAY (réfèrent principal),
- > William AUBIN
- > Philippe RAULT.

La séance est levée à 22h44.

• Prochain conseil municipal :

19 mars 2021 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

Prévention peste porcine africaine : dès le 1^{er} porc détenu, déclarez-vous et respectez la réglementation !

Détenteur d'un porc ou de quelques porcs, vous devez vous enregistrer auprès de l'Établissement de l'Élevage (EdE) de votre département et respectez les mesures sanitaires face au risque de peste porcine africaine.

UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Sa progression chez les sangliers sauvages, chaque année plus nombreux, est responsable de sa diffusion en Europe de l'Est et du Sud-Est jusqu'en Allemagne. Elle a même fait un saut accidentel en Belgique de 2018 à 2020, et ce cas très probablement à la suite d'une contamination transportée par des humains.

PAS DE REMÈDE

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais entraîne de sévères

pertes économiques. Un seul cas déclaré en France fermerait toutes les frontières aux exportations.

L'avenir de la filière porcine française en dépend. Soyons TOUS vigilants !

PROPRIÉTAIRES DE PORC(S), QUE FAIRE ?

Dès que vous détenez un porc (ou plus), réglementairement, vous devez :

> Vous déclarer auprès de l'Établissement Dé- partemental de l'Élevage (EdE) :

EdE de Bretagne 22
Antenne des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier sans
Pitié - BP 60545
22195 PLERIN Cedex
Tél : 02.96.79.21.94

Ede.identification22@bretagne.chambagri.fr

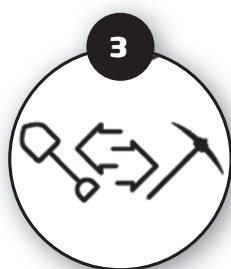
> Respecter les mesures sanitaires suivantes :

- 1)** Déclarer immédiatement tout cas suspect (perte d'appétit, fièvre, abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen) vivant ou mort à votre vétérinaire.
- 2)** Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.
- 3)** N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un autre pays (tout l'Est de l'Europe est déjà infecté) et nettoyer et désinfecter tous les outils partagés avec d'autres éleveurs.
- 4)** Empêcher tout visiteur (surtout des chasseurs !)

d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas strictement nécessaire.

- 5)** Et surtout, si votre/vos porc(s) ont accès à l'extérieur ou sont en plein air, vos clôtures doivent être conformes au texte réglementaire résumé dans la fiche de l'IFIP. Ces clôtures doivent éviter tout contact direct ou indirect du/de vos porcs avec les sangliers.

« Empêcher la propagation » + « Détecter les signes » + « Signaler les cas suspects » sont les bases de la campagne menée par l'Europe. Ces avertissements sont à retrouver, en détails, sur Ministère de l'Agriculture.





Une obligation de formation jusqu'à 16 ans



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à seize ans.

Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, appren-

tissage ou accompagnement social et professionnel.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- Travailler votre projet professionnel,
- Découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP,
- Reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- Effectuer un Service Civique,
- Créer du lien avec les centres

de formation, les CFA...
• Etc.

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

NOTRE BUT :
Veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque

jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Sur la Mission Locale : www.ml-paysdedinan.fr
- Sur les possibilités qui s'offrent à vous : 1jeune1solution.gouv.fr



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2021-2022 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

À Saint Lormel : des poussins dans l'école !

Pour cette période, les enfants ont vécu différentes expériences. Tout d'abord la couveuse a donné naissance grâce à leur surveillance sans relâche à 5 poussins sur les 7 attendus. Quelle joie pour les enfants qui ont pu s'en occuper, ajuster la chaleur nécessaire, donner à manger et à boire !

Ils ont même découvert que ces animaux grandissaient très vite. En effet les poussins deviennent deux fois plus gros chaque semaine ! Et le plumage apparaît très rapidement. En témoignent les



photos présentées. Un projet qui reprendra vie dans les années futures tellement il s'est avéré intéressant.

Les enfants à la découverte de la neige

Puis les enfants ont eu la joie de découvrir les chutes de neige ! Certains n'en avaient encore jamais vu. Ceux qui n'ont pas pu se déplacer en ont profité et se sont amusés chez eux. Ceux qui avaient

pu rejoindre l'école ont été accueillis avec un programme allégé.

Mardi Gras, entre déguisements et pancakes

Et bien sûr, la dernière semaine « mardi gras » a été fêtée le vendredi permettant aux enfants de se déguiser et de préparer de bons pancakes. De quoi revenir dans les meilleures conditions à l'école !

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ REPORT COLLECTE DES DÉCHETS

En raison du lundi de Pâques (lundi 5 avril) la collecte des ordures ménagères pour les secteurs collectés le vendredi 9 avril est **reportée au samedi 10 avril**.

→ HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES

• Déchetterie de Plancoët

ZA de Nazareth

• Du 1^{er} février au 31
octobre 2019

Lundi : 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi
et Samedi : 9h à 12h et
14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

• Déchetterie de La Landec

ZA de Beauvent

• Du 1^{er} février au 31
octobre 2019

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h à 18h

Mercredi et Samedi :
9h à 12h et 14h à 18h





VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS :

• Célébration du **19 mars 1962**

Cette année encore la cérémonie de la fin de la Guerre d'Algérie se fera en petit comité.

Seul le bureau déposera une gerbe au Monument aux Morts le dimanche 21 mars 2021.

LES INFOS DE LA MAIRIE :

↓ LOCAL À LOUER :



La Mairie de Saint Lormel propose en plein centre bourg, un local à louer libre de suite, comprenant un magasin constitué d'une partie équipée de baies vitrées et d'une seconde partie dans laquelle existe un four de boulanger, un arrière magasin, une réserve, une grande pièce, deux petites pièces de stockage, une salle d'eau et des WC. Surface : Env. 140 m².

Pour tout renseignement s'adresser à la mairie au 02 96 84 14 80

9^e Édition de "l'Émeraude Events"

Cette 9^e édition, organisée du 10 au 12 septembre 2021, sera synonyme de nouveautés avec notamment une nouvelle épreuve : le Swimrun Court.



Distance en solo et relais. Le nombre de participants par épreuves est de 900 places pour les triathlons et 450 places pour chacun des Swimruns

LE PROGRAMME DE L'ÉDITION 2021 :

Sam. 11 sept. 2021 :

- 13h : Epreuve Longue Distance
- 16h Epreuve Xtrem Kids

Dim. 12 sept. 2021 :

- 9h : Epreuve Distance Olympique
- 13h : Epreuve Swimrun Court
- 13h : Epreuve Swimrun Medium
- 13h : Epreuve Swimrun Long

INSCRIPTIONS

Une semaine après l'ouverture des inscriptions de la 9^e édition du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude - Lepape, la barre des 500 inscrits a été franchie. Précurseur du Swimrun en France depuis 2015, cet évènement est l'un des principaux rendez-vous sportifs de la côte d'Emeraude (Bretagne).

DES NOUVEAUTÉS

Cette 9^e édition sera synonyme de nouveautés avec

notamment la création d'une nouvelle épreuve, le Swimrun Court. Avec environ 2km de natation et 7 km de course à pied, les athlètes pourront découvrir les plus beaux paysages de la côte bretonne. Cette nouvelle épreuve pourra s'effectuer en solo mais aussi en duo, pour partager l'évènement.

Autre grande nouveauté cette année, avec notamment une nouvelle implication de la ville de Dinard, d'où partiront désormais tous les Swimruns,

depuis la célèbre plage de l'Ecluse. C'est d'ailleurs à ce titre, et en prévision d'une montée en puissance de notre évènement dans les années à venir, que l'Emeraude Events a été rebaptisé Triathlon Dinard Côte d'Emeraude - Lepape.

POUR LES ADEPTES DU TRIATHLON

Les adeptes du triathlon pourront cette année encore prendre le départ du Distance Olympique et du Longue

POUR S'INSCRIRE :

www.triathlondinard.com

CONTACT :

Frédéric PASNON :
06 64 46 30 10 ou
contact@triathlondinard.com